

DEPARTEMENT : **NORD**  
ARRONDISSEMENT : **LILLE**  
CANTON : **ARMENTIERES**

Envoyé en préfecture le 31/03/2023  
Reçu en préfecture le 31/03/2023  
Publié le **20230329DEL3**  
ID : 059-265902023-20230330-20230329DEL3-DE

**Commune d'ERQUINGHEM-LYS**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S**  
**Du : 30 mars 2023**

**Nombre :**

De membres en exercice : **11**  
De présents : **6**  
De votants : **10**  
Pour : **10**  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à **19 heures**, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline,

**Etaient excusés, absents :**

Me Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME, Me Edith DELEMOTTE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ, Me Catherine THETTEN, procuration donnée à Me Micheline DERUYTER, Me Amandine DASSONVILLE, procuration donnée à M. Jacky BOULINGUEZ, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

**Aux termes de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laetitia PANIEZ est désignée secrétaire de séance.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose depuis plusieurs années des activités à la population « Erquinghemmoise » âgée de 60 ans et plus et notamment « les sorties culturelles ».

D'une durée moyenne d'1/2 journée, ces voyages sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais.

Le C.C.A.S. prenant en charge les modalités d'organisation (commande du bus, des billets d'entrée, restauration éventuelle), il convient en fonction du programme de chaque sortie envisagée, de fixer un tarif pour les bénéficiaires des dites actions.

Considérant la sortie culturelle programmée le mardi 18 avril 2023 au LILLE Métropole Musée d'Art Moderne, de VILLENEUVE D'ASCQ ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. fixe à l'unanimité le montant du tarif par participant à 11 €.

**OBJET /**

**FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE CULTURELLE AUX AINES AU LAM, LE 18 AVRIL 2023**

**DELIBERATION :**

**Publiée le 31 mars 2023**

**Rendue exécutoire le 31 mars 2023**

**Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 31 mars 2023**

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 31 mars 2023 et que la convocation de la Commission avait été faite le 20 mars 2023 ;

Le Président,  


Signature de la Secrétaire de séance

Madame Laetitia PANIEZ



Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.

